

Pour les personnes de 12 ans et plus	Certificat de vaccination	Tests ¹	Certificat de rétablissement ²	Autres
Déplacement entre le territoire hexagonal et la Corse	X	En l'absence de certificat de vaccination ou de certificat de rétablissement : résultat négatif TAG ou RT-PCR de moins de 24 heures	X	
Déplacement de St Barthelemy, St Martin, Guadeloupe, Martinique, Guyane vers la métropole	X	En l'absence de certificat de vaccination : TAG de moins de 48 heures ou RT-PCR de moins de 72 heures		En l'absence de certificat de vaccination : déclaration sur l'honneur qu'elle accepte un TAG ou RT-PCR à son arrivée + isolement prophylactique de 7 jours avec un RT-PCR après cette période.
Déplacement de Mayotte ou la Réunion vers la métropole	X	TAG ou RT-PCR de moins de 48h OBLIGATOIRE		En l'absence de certificat de vaccination : déclaration sur l'honneur qu'elle accepte un TAG ou RT-PCR à son arrivée + isolement prophylactique de 7 jours avec un RT-PCR après cette période.
Déplacement de la métropole vers St Barthelemy, St Martin, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte	X	En l'absence de certificat de vaccination : résultat négatif TAG ou RT-PCR de moins de 24 heures Pour les personnes disposant d'un certificat de vaccination : résultat négatif TAG de moins de 48 heures ou RT-PCR de moins de 72 heures		En l'absence de certificat de vaccination : déclaration sur l'honneur qu'elle accepte un TAG ou RT-PCR à son arrivée + isolement prophylactique de 7 jours avec un RT-PCR après cette période.
Déplacement du territoire hexagonal vers un pays de l'UE	Attention : le passe sanitaire « frontières » est valable 14 jours après la 2 nd e injection	Se renseigner sur le site diplomatique.gouv.fr en fonction du pays	Se renseigner sur le site diplomatique.gouv.fr en fonction du pays	

¹ Seuls les TAG détectant la protéine N sont valides

² Pour rappel, le certificat de rétablissement est basé sur le résultat positif d'un test RT-PCR ou TAG datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois